

EMBARGO : 18 novembre 2004, 17h00

Communiqué

Communauté métropolitaine de Québec BAISSE DU BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS

(Québec, le 18 novembre 2004) – Le budget 2005 à la charge des municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sera légèrement réduit par rapport à ce qu'il était en 2004. Cet objectif a été atteint grâce à une révision serrée de tous les postes de dépenses de l'organisme.

Ce budget à la charge des 26 municipalités membres de la CMQ totalisera 2 936 603 \$ pour l'année 2005. L'affectation, à ce budget, de surplus accumulés au cours des années antérieures (264 756 \$) permet à la CMQ de réduire à 2 671 847 \$ les quotes-parts totales demandées aux 26 municipalités incluses sur son territoire.

Le budget 2005 à la charge des municipalités permettra à la Communauté métropolitaine d'exercer son mandat et ses compétences. L'année 2005 s'annonce chargée à cet égard. L'adoption par le conseil et la diffusion de l'énoncé de vision stratégique de développement du territoire, la consultation relative au plan des grands enjeux du développement économique et son adoption subséquente par le conseil ainsi que les travaux entourant la mise en forme d'une proposition de schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la CMQ figurent parmi les principales activités prévues pour l'année à venir.

Enfin, le budget 2005 prévoit une dépense de 120 000 \$ à la charge des municipalités de la Rive-Nord de la CMQ (la CMQ moins Lévis) pour la réalisation des activités de coordination, de suivi et de mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles prévues au mandat de la CMQ. Un tel montant représente une diminution des dépenses de 80 000 \$ par rapport à l'année 2004.

- 30 -

Source : Benoît Massicotte
Coordonnateur aux communications et aux consultations
641-6250, poste 1210